



**UNZVERSITÄTE METZ**  
**UFR Sci. F.A. – UFR S.H.A.**  
Campus Bridoux Ile du Saulcy



**25740 RM**



**AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE**  
57161 Moulins Les Metz

Rapport de stage

*DESS Gestion Intégrée des Ressources en Eaux Continentales (GIREC)*  
*Option -Hydrobiologie*

2002-2003

**Yannick NIEDZIELSKI**

**LA PLACE DE L'OUTIL SAGE DANS L'INTERVENTION  
DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE :**  
**Retours d'expériences et enseignements**

Date de soutenance : 24 septembre 2003

Membres du jury :

Stéphanie MULLER-HENRY, chargée d'analyse et développement, Agence de l'Eau Rhin-Meuse  
Lionel LEGLIZE, Université de Metz, UFR Sciences Fondamentales et Appliquées  
Pr. Jean-Claude PIHAN, UFR Sciences Fondamentales et appliquées, responsable du DESS GREC  
Pr. Michel SARY, UFR Sciences Humaines et Arts, responsable du DESS GIREC

## RESUME

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un instrument de planification qui suscite aujourd'hui un intérêt majeur pour l'Agence de l'eau Rhin-Meuse en raison des enjeux qu'il représente pour la mise en œuvre de son VIII<sup>ème</sup> programme d'intervention et de la Directive Cadre Européenne sur l'eau. Le bilan réalisé sur les SAGE engagés dans le bassin Rhin-Meuse met en évidence les facteurs de réussite et les difficultés rencontrées par ces démarches. Les lacunes majeures semblent être liées à l'application de l'outil, en particulier à la mobilisation des acteurs et la concertation, et à ses résultats. Face à ces constats, l'étude tente de définir la position à adopter par l'Agence pour redynamiser les SAGE et favoriser leur développement en soulevant les rôles potentiels qu'elle peut jouer. Le soutien à la mobilisation par la communication et l'animation, et le renfort de la mise en œuvre des préconisations des SAGE se dégagent comme deux axes prioritaires à développer en parallèle de l'articulation des démarches avec la Directive Cadre.

Mots clé : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), Agence de l'Eau Rhin-Meuse, Directive Cadre Européenne sur l'eau, gestion intégrée

## ABSTRACT

The Water Development and Management Scheme (SAGE) is a planning tool which presents a major interest for the Rhine-Meuse water Agency. Indeed, it is able to answer stakes of the VIII<sup>th</sup> intervention program and the Water Frame Directive. The study led on SAGE engaged in the Rhine-Meuse basin puts in evidence the success factors and the difficulties met by these methods. The major problems seem to be due to the application of the tool, particularly to the actors mobilization and the dialogue, and to its results. In front of this context, the study tries to define the position to be adopted by the Agency to favor SAGE development by proposing potential roles to play. The support for the mobilization by the communication and the animation, and the reinforcement of the application of SAGE's recommendations appear as two priorities to be developed in parallel of the methods articulation with the Water Frame Directive.

Keywords : Water Development and Management Scheme (SAGE), Rhine-Meuse Water Agency, Water Frame Directive, integrated management

# TABLE MATIÈRES

LISTE DES FIGURES .....	7
LISTE DES TABLEAUX .....	7
LISTE DES ANNEXES.....	7
INTRODUCTION.....	8

## **LE SAGE : CONCEPT ET CONTEXTE** ..... 9

### **I- QU'EST-CE QU'UN SAGE ?** ..... 9

I.1- CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE DE CRÉATION DES <b>SAGE</b> .....	9
I.2- OBJECTIFS ET FONCTIONS PRINCIPALES D'UN <b>SAGE</b> .....	10
1.3- LE DÉROULEMENT DU PROCESSUS <b>SAGE</b> .....	12
1.4- LE CONTENU D'UN <b>SAGE</b> .....	15
I.5- LE SAGE ET LE DROIT .....	16

### **II- ÉTAT D'AVANCEMENT DES SAGE.** ..... 17

II.1- SITUATION NATIONALE .....	17
II.2- SITUATION DANS LE BASSIN RHIN-MEUSE .....	18

### **III- LES MOTIVATIONS DU PROJET : CONTEXTE ET AMBITIONS** ..... 19

III.1- LE CONTEXTE MINÉRAL : RETOURS D'EXPERIENCES ET RÉGLEMENTATION .....	19
III.2- LE CONTEXTE AMNCE DE L'EAU RHIN-MEUSE : UN RETARD A COMBLER, DE NOUVEAUX OUTILS A DEVELOPPER ET UNE PRIORITÉ POUR LA MISE EN ŒUVRE ..	21

## **ELEMENTS DE METHODOLOGIE** ..... 23

### **I- LES PRECEDENTS SUPPORTS DE TRAVAIL ET DE REGLEMENTAI** ..... 23

### **II- DU CONCEPT SAGE A LA DEFINITION DU POSITIONNEMENT DE L'AGENCE** ..... 24

**LES SAGE DANS LE BASSIN RHIN-ALSACE UN BILAN** .. 29

**I- LES RESULTATS DE L'ANALYSE..... 29**

**II- LES ENSEIGNEMENTS DU BILAN..... 30**

**II.1 \_LE CONSTAT GLOBAL OE LA SITUATION .....30**

**II.2- LES ENSEIGNEMENTS AU REGARD OE L'OUTIL..... 33**

11.2.1- Initiation d'un rapprochement et d'une concertation entre acteurs .....33

II.2.2- Une autre échelle de gestion. un nouveau cadre de discussion .....34

II.2.3- Des délais de procédure trop longs et une autre échelle de temps .....35

**II.3- LES ENSEIGNEMENTS AU REGARO L'APPLICATION ET DE L'ORGANISATION OE LA DEMARCHE ..... 36**

11.3.1- La nécessité d'une adéquation de la procédure au contexte ..... 36

II.3.2- Historique et contexte local : facteurs clés pour la promotion d'un SAGE37

11.3.3- La mobilisation en faveur du SAGE e t la concertation à favoriser .....37

*II.3.3.1- Connaître les enjeux et définir des intérêts communs..... 37*

*II.3.3.2- Articuler la concertation autour de l'animation et la communication .....38*

**11.4- LES ENSEIGNEMENTS AU REGARD DES RESULTATS ET DES PRODUITS OU SAGE .....39**

II.4.1- La cohérence et la taille du périmètre à prendre en compte .....40

11.4.2- Une représentativité et une motivation de la CLE à assurer .....40

11.4.3- Un contenu e t une opérationnalité des documents SAGE à optimiser .....41

II.4.4- Une application des préconisations des SAGE à renforcer ..... 42

**II.5- SYNTHESE DU BILAN : ASPECTS POSITIFS ET NÉGATIFS ..... 43**

**DEFINITION DU POSITIONNEMENT A ADOPTER PAR L'AGENCE SUR LA THEMATIQUE SAGE**

**I- LES AXES A DEVELOPPER..... 45**

**I.1 \_LE SOUTIEN A LA MOBILISATION ..... 45**

I.1.1- La communication.....

I.1.2- L'animation.....

<b>I.2- LE SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>50</b>
<b>I.2.1- Vers une application des préconisations des SAGE.....</b>	<b>50</b>
<i>I.2.1.1- Un développement des outils d'actions à l'issue des SAGE.....</i>	<i>50</i>
<i>I.2.1.2- Des modalités d'intervention en faveur des SAGE plus affirmées .....</i>	<i>51</i>
<b>I.2.2- Un appui pour le suivi des SAGE.....</b>	<b>53</b>
<b>1.3- L'ARTICULATION DES SAGE AVEC LA DCE.....</b>	<b>55</b>
<hr/>	
<b>SYNTHÈSE DES REFLEXIONS : LA POSITION GÉNÉRALE DE L'AGENCE .....</b>	<b>60</b>
<b>II.1 _ DÉFINIR UNE POLITIQUE SAGE .....</b>	<b>61</b>
<b>II.2- MOBILISER LES MOYENS EN INTERNE .....</b>	<b>64</b>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>65</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>66</b>
<b>LISTE DES ABBREVIATIONS.....</b>	<b>69</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>70</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>74</b>

## CONCLUSION

Si l'analyse a tenté de dresser un bilan des SAGE et une approche prospective de la position de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, elle soulève avant tout la nécessité pour l'Agence de s'investir rapidement et activement dans le développement de l'outil SAGE.

Le SAGE se présente comme un outil dont la nature et les objectifs sont adaptés aux enjeux du 8<sup>ème</sup> programme d'intervention et de la Directive Cadre européenne.

Néanmoins, il ressort que cette démarche reste à améliorer, tant sur son application que sur l'implication qu'elle suppose. Et c'est à ce niveau que l'Agence de l'Eau peut pleinement jouer un rôle clé en apportant un soutien à la mobilisation des acteurs, particulièrement au travers d'actions de communication et d'animation, et en renforçant la mise en œuvre des SAGE.

Ainsi, les multiples pistes de réflexion d'ordre organisationnel ou stratégique qui ont pu être avancées doivent conforter l'Agence dans le choix de développer l'outil **SAGE**.

Mais il faut bien comprendre que la mise au devant de la scène du SAGE supposera des efforts considérables, et il serait d'ores et déjà fondamental de s'interroger sur deux grands aspects.

Dans un premier temps, une mobilisation interne n'est-elle pas un impératif pour une mobilisation externe réussie ? La mobilisation interne se profile déjà comme un préalable incontournable à toute intervention externe majeure.

Ensuite, l'Agence ne se trouve-t-elle pas aujourd'hui face à l'urgence de la Directive Cadre ? Une analyse prospective de démarches **SAGE** à mener en priorité ne serait-elle pas une perspective potentielle pour organiser la mise en œuvre de la Directive Cadre et se positionner par rapport à l'atteinte du « bon état » imposé pour 2015 ?